## L'INSTRUCTION DES JEUNES DÉTENUS

AUX ÉTATS-UNIS

Le Bureau d'éducation est aux États - Unis une branche du Département de l'intérieur depuis 1869. Et chaque année ses commissaires publient un compte rendu moral et statistique de la situation de l'enseignement pendant l'avant-dernière année. C'est ainsi que le rapport de 1891 que nous avons sous les yeux concerne l'année 1889.

Si nous avions un reproche à adresser à cette publication, c'est d'être trop étendue. Mais, nous dira-t-on, doit-on se plaindre que la mariée soit trop belle? — Eh! mon Dieu, oui. De même que les arbres empêchent de voir la forêt, la prolixité de détails engendre la confusion et l'ensemble se trouve noyé dans des flots de renseignements souvent contradictoires, de chiffres difficiles à faire concorder, de commentaires sans grande valeur et quelquefois oiseux. Mais cette critique faite, constatons l'énorme masse des faits rapportés et l'intérêt puissant que présente le merveilleux développement de l'instruction dans la grande République américaine. Nous n'en dirons que quelques mots, car notre objectif est plus restreint et nous n'avons à nous occuper ici que des seules écoles destinées à l'éducation et au redressement des jeunes délinquants et de celles affectées à ce que nous appelons en France les moralement abandonnés. Notre Revue a d'ailleurs eu plusieurs fois l'occasion de traiter la question des écoles pour les enfants vagabonds et délaissés et nous ne pourrions que répéter ce qui a été si bien dit. Le sujet a en outre été exposé avec les plus grands détails soit par le pasteur Robin, soit par nous-même à la Société générale des prisons, soit par M. Th. Roussel dans son rapport au Sénat de 1882.

Pour une population totale d'environ 61 millions d'habitants, le nombre global des élèves fréquentant les écoles de toute nature, publiques ou privées, est de 13.729.576. (Dans une autre statistique, nous ne trouvons plus que 12.291.259 élèves.) Si à ces écoles nous ajoutons les écoles du soir, les écoles d'art, d'enseignement manuel et industriel, de commerce, les écoles de réforme, les écoles d'Indiens, on arrive à un total de plus de 14 millions d'élèves de six à vingt ans. Or, le nombre des enfants et adultes de six à vingt ans étant aux États-Unis de 20.700.000 ou 34 p. 100 de la population totale, on voit que 6.700.000 personnes de l'âge scolaire échappent encore à l'enseignement public ou privé, chiffre qui n'est pas pour étonner, si on songe à l'étendue du territoire, dont certaines parties offrent une population disséminée, et aux races de diverses couleurs: indieus, noirs, chinois qui l'habitent et sont réfractaires à l'instruction.

Ces courtes indications données, entrons dans le vif du sujet qui nous occupe seul. La statistique des écoles de réforme nous fournit le chiffre de 50 établissements comprenant 14.967 garçons et 3.063 filles, total 17.700. Ces écoles sont : les unes des «Industrial Schools», les autres des « Reformatories », des Bons-Pasteurs, des maisons de refuge, des écoles de vagabonds (truant), des écoles de jeunes délinquants (Juvenile Offenders). Nous eussions désiré une ventilation plus précise entre des écoles à objets si différents, et il ne nous est pas possible de démêler combien d'enfants sont élevés dans les « Industrial Schools » (ce sont les orphelins et les moralement abandonnés) et combien d'enfants sont soumis à l'éducation correctionnelle dans les écoles de réforme. Les distinctions si précises en France entre les catégories des enfants assistés (trouvés, orphelins, matériellement abandonnés), les enfants moralement abandonnés, enfin les mineurs des établissements d'éducation correctionnelle, ne se retrouvent pas au même degré en Amérique, et c'est là un grand malheur, car il est souverainement injuste d'appliquer à des enfants d'origine et de moralité si dissemblables le même système d'éducation, de discipline et de traitement. Nous adresserons aussi une autre critique au régime des États-Unis. Le nombre des écoles est trop peu élevé en regard des 19.700 élèves qui les fréquentent. Ainsi le New-York juvenile Asilum (1), fondé en 1855, compte 1.242 garçons et 350 filles; le New-York State Reformatory, fondé en 1876, s'occupe de 1.204 garçons.

<sup>(1)</sup> Bulletin, 1880, p. 446; 1889, p. 690; 1890, p. 195.

Puis viennent les écoles de Harlem avec 875 garçons et 144 filles. celle de Jowa (Michigan), 874 garçons; de Lausing (Michigan), 711 garçons; Philadelphie, 985 garçons et 276 filles. Nous aimons donc à supposer, car rien dans ces documents ne nous l'indique, que le nombre de 50 écoles doit plutôt être entendu dans le sens de sociétés et d'institutions philanthropiques, que d'écoles à population agglomérée. Nous sommes certain même que plusieurs de ces institutions et des plus importantes pratiquent le placement au dehors (Boarding out). - Les recettes de ces écoles ont été en 1889 de 2.322.297 dollars et les dépenses de 2.172.923 dollars (environ 11 millions de francs). Les subventions du trésor public (États, communes, etc.) figurent dans les ressources de ces écoles pour 2 millions de dollars soit 85 p. 100 de la dépense totale ; les contributions privées et les dotations consolidées parfont les 15 p. 100 restant. Dans l'ensemble des dépenses, les émoluments et les salaires du personnel comptent pour 527.622 dollars et 357.701 dollars ont été employés à des constructions ou améliorations intérieures.

Les commissaires du Bureau d'éducation n'ont pu obtenir, à cause de la décentralisation, qui est à la fois la force et la faiblesse des États-Unis, des renseignements précis que sur 36 des écoles (non compris l'école de réforme d'Elmira) comptant 17.661 pupilles. Sur ce chiffre, 7.181 mineurs, soit 41 p. 100 ont quitté les écoles pour les causes suivantes:

Sorties définitives à l'expiration du terme	3.892
Placements extérieurs	1.870
Transferts dans d'autres lieux et destina	
tions	271
Évadés et non repris	95
Autres causes de sorties (décès compris, mais	
non indiqués)	1.663

Nous aurions désiré que le rapport nous indiquât les divers systèmes d'éducation appliqués dans les écoles, des renseignements sur leur organisation, leur discipline, leur régime, etc., sur les résultats moraux obtenus, etc. Force nous est de nous contenter de ce qui nous est fourni, et du petit nombre de renseignements que le Bureau d'éducation a été à même de recueillir, malgré son bon vouloir. Nous constatons que le système de Mettray est en honneur aux États-Unis, tantôt identique, tantôt analogue seulement: C'est ainsi que, dans certaines écoles de réforme, les enfants sont réunis en petits groupes habitant des cottages séparés; dans d'autres, on

se contente de constituer des groupes dans le même édifice. On applique à ce mode d'éducation le mot impropre de régime familial; l'expression de groupes restreints, à faible effectif, leur conviendrait mieux. Quant à y voir même une image de la famille, nous nous y refusons absolument. Et, pour des motifs trop longs à développer ici, nous émettons des doutes très-sérieux sur les résultats moraux et sur l'efficacité de redressement et d'éducation pratique que comporte ce système.

Si le rapport du Bureau d'éducation est trop sobre de renseignements positifs et pratiques, il nous fournit par contre des appréciations théoriques multipliées, fort confuses mais en somme intéressantes, sur la moralité par rapport au travail manuel, sur les bienfaits et les inconvénients de l'éducation, sur l'instruction morale et religieuse, sur l'hygiène, etc.

En ce qui concerne les relations entre le travail manuel et la moralité, nous mentionnerons une enquête que les « Ministres de Boston » ont faite en 1885 pour appeler l'attention des pouvoirs publics au sujet des enfants négligés ou en danger moral, compris dans les cinq classes suivantes: jeunes criminels; mendiants, vagabonds ou petits voleurs; déserteurs des écoles; enfants audessous de cinq ans; enfants au-dessus de neuf ans qui ont quitté l'école, ou en ont été enlevés, soit pour être utilisés au profit de leurs familles, soit pour chercher de l'occupation. Depuis 1865, l'enquête ne s'est pas fermée et de nombreux travaux ont été publiés en ce qui touche l'influence du manque d'éducation sur la moralité. Quelques opinions sont assez curieuses à consigner. L'un de ces écrivains développe l'idée que si le criminel commet le crime, c'est la société qui l'a préparé. A ce premier membre du syllogisme, s'ajoute le second: «l'éducation est une force qui tend à diminuer le vice et le crime ». D'où conclusion: « nécessité de l'enseignement obligatoire ».

Nous voudrions bien pour notre part que ce raisonnement fût aussi confirmé par la pratique qu'il est séduisant en théorie; le remède au mal serait tout trouvé et nous n'aurions qu'à attendre avec sécurité l'avènement des temps nouveaux. Malheureusement les faits sociaux ne se plient pas avec docilité aux déductions rigoureuses des théoriciens; d'autres causes viennent à la traverse pour les modifier dans un sens ou dans un autre. Et le syllogisme ci-dessus n'acquiert une véritable valeur qu'à la condition que l'éducation ne soit pas seulement celle de l'intelligence, mais encore celle des facultés morales. Or, si l'on en croit des déposi-

tions nombreuses, il y a beaucoup à dire à ce sujet en Amérique. Dans les écoles des États-Unis on enseigne que le succès est tout; on dresse ainsi à coup sûr des hommes avisés, mais cet enseignement est désastreux pour la morale. Si le devoir n'est pas la règle directrice de la conduite, mais seulement le succès, le résultat de l'éducation aboutit tout simplement à fabriquer des hommes sans foi ni loi et d'autant plus habiles à faire le mal qu'on a plus développé leurs facultés intellectuelles.

Le président d'un collège du Michigan va même jusqu'à déclarer que l'intelligence est un facteur de la criminalité, car les plus grands criminels sont d'une intelligence remarquable. Les connaissances techniques et professionnelles acquises dans les écoles ne font que rendre plus habiles ceux qui ne reculent pas devant le crime. En même temps que l'on développe l'intelligence et le savoir, il faut donc créer un frein aux passions par l'enseignement de la morale et en donnant l'instruction religieuse.

Ces dépositions ne sauraient surprendre ceux qui sont au courant des publications de la Société Howard. Dans un article publié en 1877, M. Wiliam Tallack signalait déjà que les causes de l'augmentation de la criminalité aux États-Unis, nonobstant la multiplication des écoles, provenaient d'une part de ce que le séjour des prisons était devenu, à force d'améliorations sentimentales, un séjour presque attrayant et que, d'un autre côté, l'Amérique expiait les fautes qu'elle avait commises en négligeant de compléter son admirable système d'écoles libres par l'apprentissage manuel combiné avec la culture morale et religieuse.

En résumé, l'opinion unanime « le leit motif », si nous pouvons employer cette expression, des nombreux déposants de l'enquête exprimée sous des formes différentes, parfois pittoresques, et avec une sincérité de langage digne d'un peuple libre, est donc qu'il est indispensable de cultiver parallèlement l'intelligence et le sens moral. Ce n'est point nous qui y contredirons.

L. BRUEYRE.

## REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

Sommaire. — France: 1º Congrès national de patronage (Note et Questionnaire). — 2º Enfants arrêtés. — 3º École de Belle-He-en-Mer. — 4º Comité de défense (libérés conditionnels, séparation individuelle, jeunes libérés de la Seine, enfants arrêtés, vagabondage). — 5º Société générale pour le patronage des libérés. — 6º Patronage des prisonnières libérées (Orléans). — 7º Refuge de Suint-Allyre (Clermont-Ferrand). — ÉTRANGER: Fédération belge.

## FRANCE

τ

## Congrès National de patronage des libérés.

(Note et Questionnaire.)

Nous publions ci-après : 1° la Lettre d'envoi, 2° la Note-Circulaire, 3° le Questionnaire, dont la rédaction a été approuvée le 27 juin par notre Conseil de direction et qui vont être adressés dans tous les arrondissements de France.

Paris, le 16 août 1892.

Monsieur,

La Société générale des prisons estime que la grave question du patronage doit être mise à l'ordre du jour et que le meilleur moyen de la faire avancer est de réunir un Congrès national qui pourrait se tenir à Paris en mai 1893.

La Note et le Questionnaire ci-contre vous expliqueront comment la Société croit pouvoir assurer l'organisation pratique et le succès de ce Congrès d'études.

Votre ville n'ayant pas encore, au point de vue du patronage, toutes les ressources désirables, il serait utile de rechercher les moyens de les compléter, sinon de les créer.

La Société, qui connaît votre dévouement pour les questions de cet ordre, prend la liberté d'y faire appel en vous demandant